

Le Maire expose que l'Association des Parents d'Elèves a demandé une participation communale pour le voyage de fin d'année scolaire des élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

↳ le coût du transport et de l'assurance concernant l'organisation de la sortie des enfants scolarisés sera supporté par le budget communal.